

**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 09 novembre 2017 à 20H30.**

Date de la convocation : 02 novembre 2017

Date d'affichage : 02 novembre 2017

Présents : Patrick BAVOUX, Maurice MARECHAL, Christophe TEILLARD, Didier CHARVET, Bruno BUIRON, Yann BERTHILLIER, Bruno GAILLARD, Laurence BORNEAT, Christelle GLASSON, Antoine GROS, Jocelyne GAILLETON, Jean-François POUPON et Laurence BAVOUX.

Absente excusée: Françoise CASTEL

Absent: Gaëtan PERRON

Pouvoir : Françoise CASTEL donne pouvoir à Jean-François POUPON

Secrétaire : Maurice MARECHAL

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 16 OCTOBRE 2017

Le compte-rendu du conseil municipal du 16 octobre est approuvé à l'unanimité.

RENOVATION DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE

Christophe TEILLARD, adjoint, responsable de la voirie donne un compte rendu de l'avancement du chantier :

- L'enrobé dans le village a été réalisé, bénéficiant de bonnes conditions météorologiques. La rénovation sur le reste de la RD28A en direction de Marboz sera réalisée en 2018 par les services du département.
- La pose des caniveaux est terminée,
- L'enduit en bicouche des trottoirs est en cours.

Il indique que la commission voirie a proposé l'emplacement des potelets. Au total 90 dont 6 amovibles. Ils seront commandés fin novembre pour une installation en janvier 2018. Une réunion de chantier pour valider ces emplacements avec l'entreprise est planifiée le 14 novembre.

Un constat est donné par l'ensemble du conseil. L'aspect esthétique est très satisfaisant et met bien en valeur notre village et son petit patrimoine. La vitesse est toujours excessive mais devrait être ralentie par la pose des potelets et la délimitation des zones 30 km/h. La circulation des véhicules est moins bruyante grâce au nouvel enrobé. Après la pose des potelets, la commune demandera à CA3B l'installation provisoire d'un panneau pédagogique afin de sensibiliser les conducteurs à la vitesse.

SINISTRE POTEAU INCENDIE AU LIEU DIT MARMONT route du Manoir

Le Maire :

- indique que le 18 octobre 2017, à un agriculteur de Villemotier a accroché le poteau d'incendie vers le manoir de Marmont avec son tracteur attelé d'un déchaumeur.
- informe qu'une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assurance Groupama,
- donne lecture du devis de SOGEDO en date du 20 octobre 2017 pour un montant TTC de 702.60 € pour la réparation,

Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE le chèque de l'assurance Groupama pour remboursement du sinistre,

AUTORISE le Maire à signer le titre de recettes correspondant.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le Maire donne lecture des demandes de subvention auprès des associations selon le critère qui a été défini lors du conseil municipal du 21 mars dernier.

Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE de verser au profit des demandes reçues :

- une subvention de 114 € au profit des associations de la Commune : Retraite Sportive.
- une subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers de Bénvy de 378 € dont une partie est utilisée pour financer partiellement les cotisations annuelles d'assurance à l'UDSP de l'Ain.
- une subvention exceptionnelle à l'amicale des sapeurs-pompiers pour un montant de 225.28 € correspondant à la facture du nouveau système d'appel simultané des pompiers par SMS de marque Conrad que l'amicale a réglée. Ce système permet d'alerter tous les pompiers par SMS en moins d'une minute trente secondes.
- une subvention à l'amicale des pompiers pour l'abonnement téléphonique pour l'envoi des SMS pour un montant de 40 € qui se compose de 2 € par mois à compter de mai 2016 à décembre 2017 (20 mois x 2€).

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL)

Le Maire

- donne lecture du courrier en date du 11 septembre 2017 du Conseil Départemental de l'Ain relatif à l'implication des communes dans le fonctionnement et le financement du Fond de Solidarité pour le logement,
- indique que le Département sollicite chaque année une contribution volontaire des communes, à hauteur de 0,30 € par habitant.
- précise également que la Caisse d'Allocation Familiale de l'Ain continue d'assurer la gestion comptable et financière du Fonds de Solidarité Logement,
- donne lecture des courriers du député Olga GIVERNET, du Président du Conseil Départemental et du référent des inter-bailleurs de l'Ain sur les dispositions de l'article 52 du projet de loi de finances 2018 sur la "réforme des aides au logement et de la politique des loyers dans le parc social". Celui-ci prévoit une réduction de 1,5 milliard d'euros du montant des aides personnelles au logement (APL), à compenser par une baisse à due concurrence des loyers, en particulier dans le parc HLM. En pratique, l'article 52 crée une "réduction de loyer de solidarité" (RLS), qui "permet d'articuler le montant du loyer (fixé en fonction du logement) et le niveau de ressources du locataire, et vise à moduler le loyer à la baisse pour les ménages dont le revenu est inférieur à un certain niveau de ressources".

Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de reconduire la participation aux Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2017,

ACCEPTE de verser la contribution fixée à 0,30 € par habitant, soit 224.70 € pour la commune.
(749 habitants x 0,30 €).

PREND ACTE du projet de l'article 52 du projet de loi de finances 2018.

ÉQUIPEMENT POMPIERS : DEMANDE DE SUBVENTION AU SDIS

Le Maire :

- ✓ fait part du compte rendu du comité consultatif du 25 octobre : les avancements, médailles, arrêté de réengagement pour 2018, la responsabilité des élus pour les poteaux incendie....
- ✓ donne lecture de la demande des pompiers pour l'équipement du centre de première intervention de BENY faite par le chef de corps pour l'année 2017,
- ✓ Informe de la liste des matériels subventionnables aux communes qui comporte des plafonds correspondants au montant H.T selon la délibération du SIDS du 9 octobre 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE l'équipement des pompiers pour 2017, à savoir :

Fournisseur UGAP :

DESIGNATIONS	PRIX HT	QUANTITE	MONTANT PLAFOND DE SUBVENTION	MONTANT HT	MONTANT SUBVENTION
Bavolet alu pour FIS	19.00	5	0	95.00	0.00
Pantalon TSI	46.48	4	60 % sur 40 € = 21.55	185.92	21.55 x 4 = 86.20
Veste TSI	53.47	3	60 % sur 50 € = 30.00	160.41	30 x 3 = 90.00
Polo MC	8.55	3	0	25.65	0
Sweat shirt SP	11.69	3	0	35.07	0
Paires de gant	15.90	10	60 % sur 10 € = 6	159.00	10 x 6 = 60
Rangers incendie	120.08	4	60 % sur 110 € = 66	480.32	66 x 4 = 264
TOTAL HT				1 141.37	500.20

Fournisseur GALLIN :

DESIGNATIONS	PRIX HT	QUANTITE	MONTANT PLAFOND DE SUBVENTION	MONTANT HT	MONTANT SUBVENTION
Division à volant	248.71	1	20 % sur 100 € = 20.00	248.71	20 x 1 = 20.00
Division à volant mixte	170.71	1	20 % sur 170.71 € = 34.14	170.71	34.14 x 1 = 34.14
Tuyau cabfire	252.30	1	20 % sur 210 € = 42.00	252.30	42 x 1 = 42.00
TOTAL HT				671.72	96.14

ACCEPTE la commande de 2 108.94 € TTC auprès des entreprises :

- ✓ UGAP pour un montant TTC de 1 369.64 € (HT 1 1141.37)
- ✓ GALLIN pour un montant TTC de 806.06 € TTC (HT de 671.72)

DECIDE d'inscrire cette dépense en investissement dans l'opération matériel.

SOLLICITE du SDIS une subvention de 596.34 € (96.14+500.20) au titre de l'année 2017 pour le matériel ci-dessus.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE BENY**

Suite à divers entretiens avec l'ESB football de MARBOZ au nom de l'Entente Sportive Cantonale concernant leur demande d'utilisation des installations sportives du stade communal de BENY, Didier CHARVET donne lecture du projet de convention et indique qu'une participation de 400 euros sera demandée pour la saison 2017/2018.

Après avoir ouï l'exposé de l'adjoint au Maire, le Maire et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE la convention de mise à disposition des installations sportives de la commune pour l'année 2017/2018, renouvelable 4 fois par tacite reconduction, est approuvée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,

DECIDE de demander le montant de la participation de 400 euros avant le 31 décembre 2017.

FRAIS DE SCOLARITE 2016-2017

Didier CHARVET, adjoint aux affaires scolaires présente les bilans pour la saison 2016/2017 pour :

1°) LES FRAIS DE SCOLARITE

Libellé	MONTANT
PERSONNEL	
Salaires (net à payer + charges patronales)	38 079.26
Médecine du travail	129.79
Assurance du personnel	1 625.92
Formation	0.00
Fournitures scolaires : 80 élèves x 80€	6 400.00
Eau	486.86
Electricité	4 791.86
Livraisons gaz	6 088.74
Produits ménagers	597.70
Pharmacie	96.48
Ramettes papiers	323.27
MAINTENANCE :	
Juillard Chauffage : Chaufferie	1 438.80
Photocopieur :	1 335.08
SRMI	547.56
Feuvrier : extincteurs	346.92
Chubb : système de désenfumage + détection incendie	302.13
FOURNITURES ABONNEMENT :	
	0.00
Telecom	475.20
Internet	276.45
Assurance	1 187.36
TOTAL	
COÛT PAR ELEVES : 80	
	64 529.38 €
	806.62 €

Il rappelle la délibération du 11 avril 2017 à laquelle une participation de 500 € par enfant est demandée aux communes ne possédant pas d'école communale.

2°) CENTRE DE LOISIRS

<i>Libellé</i>	<i>MONTANT</i>
DEPENSES	34 654.90 €
Salaires (net à payer + charges patronales)	25 137.57
Médecine du travail	88.87
Assurance du personnel	1 636.38
Formation Frais kms	22.65
Eau	144.83
Electricité	1 721.85
Livraisons gaz	2 187.85
Juillard chauffage (maintenance)	517.00
SRMI informatique (maintenance)	547.56
Logiciel facturation Liger	390.00
Telecom	475.20
Internet	276.45
Assurance Groupama	210.11
Produits entretien	290.23
Petit outillage	10.58
Fournitures bureau	127.18
Alimentation et boissons	60.49
Pharmacie	79.71
Fournitures pour les ateliers du centre de loisirs	706.02
Cesu frais	24.37
RECETTES	23 165.29 €
Familles	9 181.00
CAF : ALSH	4 276.48
CAF : CEJ	8 939.25
MSA : ALSH	190.72
MSA : CEJ	577.84
Déficit (dépenses - recettes)	11 489.61 €

3°) TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

BILAN : TAP 2016/2017

80 enfants

DEPENSES		RECETTES	
INTERVENANTS EXTERIEURS :	6 655.42	Fond amorçage :	
Familles rurales de Marboz :	2 817.42	80 enfants x 50 €	4 000.00
CHANEL Jean Sébastien :	780.00		
NUGIER Audrey :	690.00	CAF : ASRE :	5 988.05
DEMURE Bernard :	1 200.00		
HAEGELIN Cécile :	720.00		
Basket Bresse Revermont :	448.00		
PERSONNEL COMMUNAL :	14 507.94		
Remboursement frais kilométriques	147.50		
Assurance du personnel :	399.53		
Médecine du travail :	28.43	Conseil Départemental :	1 468.90
Fournitures pour les activités :	505.14	Subvention sur salaire coordonnatrice	
Alimentation :	21.27		
Petit équipement :	15.48		
Mairie MARBOZ :			
Pas reçu de facture à ce jour			
* maintenance informatique			
* téléphone			
TOTAL :	22 280.71 €	TOTAL :	11 456.95 €
Résultat net :		10 823.76 €	
Coût à charge pour la commune :			

Coût total réel par enfant	278.51 €
Coût hors fond d'amorçage par enfant	228.51 €
Coût hors fond d'amorçage et Conseil Départemental par enfant	210.15 €
Coût actuel par enfant	135.30 €

4°) CANTINE SCOLAIRE

<i>Libellé</i>	<i>MONTANT</i>
DEPENSES	69 513.49 €
Salaires (brut + charges patronales)	44 329.79
Médecine du travail	105.47
Assurance du personnel	763.94
Eau	179.11
Electricité	1 113.70
Livraisons gaz	1 692.45
Produits ménagers	956.32
<u>Petits équipements :</u>	
Divers fournitures	217.30
Sabots cantinière	36.00
<u>Réparations :</u>	
Lave-vaisselle	95.04
Chambre froide	195.84
Fourneau	106.56
<u>Maintenance :</u>	
Bureau Véritas : appareils de cuisson + électriques + gaz	675.67
Engie : Chaufferie	404.61
Cuny : Equipements et installations	476.00
IKKEN : hotte de cuisine	374.40
Logiciel facturation Liger	390.00
Formation	0.00
Analyses repas	130.02
Telecom	451.44
Assurance Primevère Marmont Cuisine	116.35
Divers factures alimentaires	16 703.48
RECETTES	37 379.67 €
Familles	35 335.50
CPAM : remboursement indemnités journalières	1 603.98
GRAS SAVOYE : remboursement indemnités journalières	440.19
Déficit (dépenses - recettes)	32 133.82 €
COÛT D'UN REPAS (69 513.49 - 1603.98-440.19) / 10 141 =	6.65 €

La cantine a servi 10 141 repas dont 9 956 repas payants et 185 repas gratuits au personnel de service

Après avoir ouï l'exposé de l'adjoint au Maire, le Maire et délibéré, le Conseil Municipal :

PREND connaissance des bilans,

APPROUVE et ACCEPTE ces bilans pour l'année scolaire 2016/2017.

TARIFS CANTINE

Vu le bilan présenté précédemment, après discussion, le conseil municipal

DECIDE (8 voix pour, 1 abstention, 5 voix contre) de ne pas augmenter les tarifs pour les enfants soit 3.50 € le repas.

DECIDE à compter du 1^{er} janvier 2018 (13 voix pour et 1 abstention) l'augmentation du repas pour les adultes passant de 4.80 € à 4.90 €.

Pour information, seul le repas de la cantinière est gratuit.

LOGEMENTS COMMUNAUX DE L'ANCIENNE ECOLE

Bruno BUIRON, Maire-adjoint en charge des bâtiments communaux :

- rappelle que des travaux d'amélioration de l'habitat ont lieu dans le bâtiment de l'ancienne école, à savoir : isolation thermique des combles, ainsi que la réfection de la salle de bain d'un appartement et de la VMC pour les 3 logements,
- rappelle la séance du 23 mai où avait été évoqué un réajustement des loyers. Il informe que la commune peut augmenter le loyer à hauteur de 10%. Il propose de limiter l'augmentation à 5% pour les trois locataires pour l'isolation thermique, et à 5% supplémentaire pour le locataire dont la salle de bain est rénovée,
- précise que les dits locataires ont été informés du projet d'augmentation,
- précise que les travaux de salle de bain sont en cours et que les travaux d'isolation sont prévus mi-décembre,

Après discussion et avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'augmenter le loyer de 5% pour les locataires GAUDET Marcel et GUICHON Marylène à compter du 1^{er} janvier 2018

DECIDE d'augmenter le loyer de 10% pour les locataires MAYER Jean-Pierre et PONSOT Marie Laure à compter du 1^{er} janvier 2018,

AUTORISE le Maire ou un des adjoints à signer l'avenant au bail correspondant.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 09 NOVEMBRE

Didier CHARVET, adjoint aux affaires scolaires donne le compte rendu :

- les effectifs de la rentrée de septembre 2017 s'élèvent à 80 enfants. Ils ont été portés à 82 depuis le retour des vacances de la Toussaint.
- les prévisions pour septembre 2018 s'élèvent à 83 élèves,
- indique qu'un exercice de sécurité, et de confinement a été réalisé,
- du vote du règlement intérieur
- du bilan financier de la coopérative scolaire. Pour information, les recettes sont le produit de la vente des chocolats, des photos de classe et des calendriers. Egalement, cette année une trottinette a été achetée.
- à la cantine les effectifs sont à la hausse. Il est à noter que le bruit est de plus en plus élevé.
- une consultation auprès des parents d'élèves et de l'équipe enseignante sur l'éventualité de revenir à la semaine de 4 jours et la poursuite des Taps va être réalisée.
- un sondage sera également réalisé pour la sieste si des changements doivent être apportés après les vacances de février.

COMPTE RENDU DU REPAS DES ANCIENS DU 16 SEPTEMBRE 2017 ENCAISSEMENT CHEQUE

Le Maire donne un compte rendu de la journée du 16 septembre 2017 :

- 86 personnes de plus de 73 ans étaient invitées, 48 étaient présentes,
- le repas était confectionné par le restaurant MIJO de Bourg en Bresse dont le propriétaire est Christine JOSSERAND de Bény,
- la boisson était achetée à la Cave du Grumeur,
- l'animation assurée par Patricia PERLES avec son accordéon,
- indique que le montant total des dépenses s'est élevé à 1 984.35 € et une recette de 18 € pour une participation d'un conjoint de moins de 73 ans,
- informe que 24 personnes (de plus de 78 ans) bénéficieront du colis de Noël. Une réunion avec la commission scolaire est prévue le 13 novembre pour faire le bilan.

Après discussion et avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE le chèque de 18 € pour la participation du repas des anciens du 16 septembre 2017,

ACCEPTERA chaque année les dons (participation au repas) pour les conjoints non bénéficiaires au repas.

DROIT DE PLACE POUR LE CAMION GLOUTON

Le Maire :

- informe du souhait de Monsieur Franck COUTURIER, société « Le camion glouton », de vendre des burgers sur la place de la mairie un vendredi sur deux,
- rappelle qu'il y a déjà le camion pizza tous les jeudis. Un droit de place de 5€ par jour de présence lui est facturé, il propose à l'assemblée de lui appliquer le même tarif.

*Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire
et après en avoir délibéré (12 voix pour et 2 contre)*

EMET un avis favorable pour la vente de burgers un vendredi sur deux,

FIXE un droit de place de 5 € (journalier) pour le camion Glouton comme pour le camion pizza.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Caserne des pompiers : Courant octobre, la caserne a été vandalisée, une clé ainsi que de l'essence ont été volées. Des produits de traitement des guêpes ont été vidés.

Après discussion, le conseil décide de refaire les clés (15), 3 barillets et accepte le devis de l'entreprise Gros pour un montant de 167.72 € TTC

Le SDIS renouvelle une partie de son parc de véhicules légers. Une demande sera faite au directeur départemental pour obtenir un véhicule pour le CPINI.

Concernant l'estafette qui est entreposée dans le local communal, le musée a fait une demande pour la récupérer. Compte tenu de la valeur marchande de ce véhicule, une petite remise en état pourrait être envisagée pour revendre ce véhicule. Après discussion, une réflexion est en cours pour le devenir de ce véhicule qui appartient à la commune.

11 novembre : Rappel de l'invitation pour la cérémonie.

18 novembre : Le sou des écoles organise son concours de belote et son quine loto des enfants à partir de 13h30 suivi d'un repas moules-frites en soirée.

Opération 1ere pages : Samedi 2 décembre à la médiathèque de Marboz à 10h15 un spectacle petit enfance est organisé par la médiathèque de Marboz et de Bénvy, le relais des assistantes maternelles et le multi accueil de Bénvy où un goûter sera organisé et la remise des albums aux enfants nés en 2016. La réservation est conseillée. Pour tout renseignement, tel au 04/74/42/02/08. Le cout du spectacle pour la commune s'élève à 90€ TTC.

Concert Si Bénvy chantait le 25 novembre : Chaque année la municipalité met à disposition la salle Garavand et offre le verre de l'amitié. Après discussion, le conseil décide de continuer la gratuité de la salle mais n'offrira pas le pot par soucis d'équité avec les autres associations.

Conseil local de développement : Un mail du 18 octobre demande de désigner des membres non élus pour faire partie de la commission du conseil local de développement. La réponse était attendue pour le 23 octobre. Pas de candidat connu à ce jour.

Fond de Soutien à l'Investissement public Local (FSIL) : Par courrier du 12 octobre, et délibération du 12 septembre 2017 une subvention de 1290 € nous a été octroyée pour les travaux d'isolation thermique.

Logement vacant type F4 à Dorthan : A compter du 15 janvier 2018, un logement est vacant à Dorthan. Loyer de 594.54€ charges comprises

Avis de naissance : Eliott KUNTZLER, né le 16 octobre 2017 à BRON et domiciliée 203 route des Blancs.

Stade Marcel Verchère : La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse inaugure la tribune nord du stade Marcel Verchère et parrainera le match du 17 novembre. Le conseil ou club sportif de la commune est invité et dispose de 10 places pour le match à 20h.

Concert CANTAVIVE pour le petit Anouk : Un concert est organisé par la chorale La Cantavive le 17 décembre à 16h00 en l'église de Bénvy pour le petit Anouk. Un vin d'honneur sera offert à la chorale par la municipalité dans la salle tilleul.

Bulletin municipal : Acceptation du devis de Made in com pour un montant TTC de 2 911.46€. Cette année, 345 exemplaires seront réalisés contre 370 en 2016.

Citerne gaz cure : Acceptation d'un devis complémentaire de l'entreprise NEVORET pour un montant TTC de 407.15€ pour la modification du raccordement du gaz contre le mur de la zone déchets verts.

Il est rappelé que le précédent devis accepté en séance du 31 juillet s'élevait à 1 134 € TTC pour l'ensemble du coffret, protection mécanique, reprise soudures, remplacement de la vanne et plaque signalétique et l'intervention pour la neutralisation de l'alimentation en gaz du bâtiment de la Cure.

Marathon du Téléthon : Il passera le samedi 9 décembre 2017 vers 15h55 à Bénvy. L'arrêt avec un point de ravitaillement organisé par la municipalité est prévu sous la halle de Dorthan.